

Signalisation Accès Formellement Interdit

Référence : 4180429



DESCRIPTION :

Panneau signalétique "Accès formellement interdit"

En PVC

Facile et rapide à poser

Dimensions: 210 mm x 150 mm

INFORMATION PRODUIT

Panneau signalétique "Accès formellement interdit"

En PVC

Facile et rapide à poser

Ce pictogramme permet d'indiquer **les zones à accès limité**. Idéal dans tous lieux publics recevant du public (ERP), parking d'entreprise, parking d'hôtel...

Caractéristiques :

- Matériau : **PVC avec laminage de protection (UV, intempéries)**
- Réflexion : **Non-réfléchissant**
- Utilisation extérieure ou intérieure

Dimensions: 210 mm x 150 mm

Rappel de la loi : Pour être conforme à la réglementation Accessibilité Handicap, la signalisation doit être:



Par Courrier

408 Rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 66 72 41 50
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.handinorme.com
mail : contact@handinorme.com

HandiNorme

L'accessibilité des ERP

- Visible: la lecture doit pouvoir se faire en position debout ou assise. Si le panneau est placé à moins de 2,2 m de hauteur, on doit pouvoir s'en approcher à au moins 1 m.
- Lisible: le contraste des couleurs du panneau doit être suffisant. La taille des caractères doit être assez grande (4.5mm minimum, 15mm pour une information d'orientation)
- Compréhensible: on utilise un pictogramme normalisé si il en existe.



Par Courrier

408 Rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 66 72 41 50
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.handinorme.com
mail : contact@handinorme.com